

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 003-1064/15/BC

**■ Approbation d'une convention avec l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial
DEE 15/13410/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Plusieurs actions répondent aux enjeux de réduction des émissions du PCET et d'optimisation des déplacements du projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Elles visent la mutualisation de moyens entre acteurs partenaires de la vie économique du territoire au travers des PDIE du développement des modes de déplacements alternatifs et de la promotion des modes actifs (marche à pied et vélo).

Dans le cadre de l'action 9.5 de son PCET "soutenir les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE)", MPM a souhaité favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises), par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDIE, permet à MPM de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

MPM entend ainsi notamment :

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés, dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités aménagées par MPM, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Créée en 2009, l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV), association loi 1901, est la seule association d'entreprises sur la vallée de l'Huveaune qui couvre un vaste territoire sur le secteur est de Marseille, avec quatre pôles économiques majeurs (La Valentine, Saint-Jean du Désert - les Caillols, Saint-Marcel - La Valbarelle, Grand Capelette) constitués par 1 500 entreprises pour 15 000 salariés. L'association regroupe à ce jour 280 entreprises représentant 22% des effectifs salariés de la zone.

Cette association répond à la fois aux problématiques générales des entreprises de la vallée de l'Huveaune, en termes d'amélioration des équipements et des infrastructures, de services et d'information, de réseau professionnel, d'emploi mais aussi en terme de développement des mobilités durables par la sensibilisation et la promotion de solutions alternatives aux voitures thermiques et par la mise à disposition de véhicules partagés pour les entreprises adhérentes.

Le Conseil de Communauté a attribué une subvention de 10 000 euros pour soutenir l'association LEHV. La convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté définit les modalités de versement de cette subvention

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération n° FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives,
- Le plan d'actions du Plan de déplacements urbains en cours d'enquête publique,
- Les pistes d'actions préconisées par le Bilan environnemental des déplacements de MPM,
- L'engagement de MPM, par ses missions de conseil en mobilité et de préventions des risques routiers pour les salariés,

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- Les actions de MPM en faveur du développement économique de son territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention conclue avec l'association Les Entreprises de l'Huveaune Vallée, relative aux modalités de versement de la subvention.

Article 2 :

Monsieur le Président de la communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER